



Organisé par : l'Ufolep 62

Coordonnées : 9 rue Jean Bart, 62143 Angres

Tel : 03 21 72 67 41

Mail : ufolep62.accueil@ligue62.org

REGLEMENT

Article 1 à 9 : Valable pour tous les parcours

Art.1 : Cette manifestation "Naturathlon" est organisée par « Le comité Ufolep 62 » et est inscrit dans le calendrier Ufolep ainsi que dans le calendrier "Pas de Calais Sport de Nature".

Art.2 : Cette manifestation est ouverte à **tous publics** (enfants, adultes, seniors et personnes en situation de handicap). Elle comporte une **épreuve compétitive de 10h à 12h « Parcours Tronc d'Arbre »** et **deux parcours sport loisirs** ouverture dès 10h et fermeture à 17h « Parcours feuille d'arbre » et « Parcours branche d'arbre ».

Art.3 : Chaque participant s'engage au respect de la nature et des autres participants. Il s'engage à rester dans l'espace délimité par les parcours indiqués et ou balisés par l'organisation. Il respectera les lieux traversés ou bordés par le circuit et ne laissera aucun débris derrière lui.

Art.4 : Conformément aux dispositions légales, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, celles de ses préposés et de tous les participants. Les concurrents peuvent souscrire des garanties complémentaires d'assurances en contactant l'organisateur au plus tard 7 jours avant la manifestation.

Art.5 : Mesures de sécurité

Les pratiquants s'engagent à respecter les consignes données par les animateurs sportifs et les membres de l'organisation.

Art.6 : Un départ unique aura lieu à 10h00 pour le parcours tronc d'arbre.

Pour les parcours feuille d'arbre et branche d'arbre ouverture de 10h00 à 17h00 avec une pause de 12h30 à 13h30.

Aucun départ ne sera accepté par l'organisateur après "16h30" pour les parcours vert et bleu.

Art.7 : Les inscriptions se font sur le site internet d'inscriptions prioritairement. Des inscriptions sur place seront possibles en fonction du nombre de places restantes.

Pour s'inscrire, les participants doivent fournir :

- Le bulletin d'inscription complété et signé ou validé (inscription en ligne)
- Autorisation parentale pour les mineurs à présenter le jour de Naturathlon
- Règlement par carte bancaire en ligne sur le site internet ou sur place en chèque à l'ordre de l'Ufolep62 ou en espèce

Art.8 : Chaque participant est tenu d'avoir lu et approuvé le présent règlement avant de commencer une activité.

L'engagement du participant implique qu'il accepte sans réserve ce règlement.

Art.9: Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas d'évènements imprévus et de refuser l'accès aux participants ne respectant pas le règlement.

Complément pour le parcours compétitif « Tronc d'arbre » :

Art.10 : Pour le parcours tronc d'arbre **un certificat médical de non-contre indication à la pratique des activités sportives suivantes : Course-Tir à l'arc-Tir carabine-Canoë-Sports de lancer** datant de moins de **3 mois** au jour de la manifestation ou la licence compétition et une attestation d'aisance aquatique

Complément pour les activités Paddle et Canoë (possibilité d'initiation) :

Art.11 : Pour l'activité canoë /Paddle, les personnes doivent attester qu'elles savent nager, à défaut elles réaliseront le test d'aisance aquatique sur place. Elles doivent avoir des chaussures fermées (ex : vieille basket)

**Renseignements complémentaires : ufolep62.accueil@ligue62.org
03 21 72 67 41 ou 07 78 68 45 46**

Dates :

Prénom :

Nom :

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et m'engage à respecter le règlement
Signature :